



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

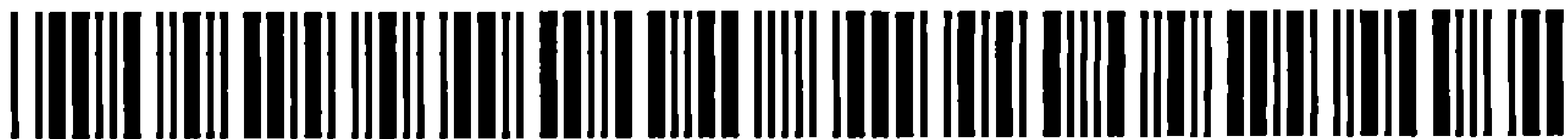
Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2000 B 00870

Numéro SIREN : 398 032 078

Nom ou dénomination : SODEVIM

Ce dépôt a été enregistré le 27/07/2017 sous le numéro de dépôt 63785



20170637852016

DATE DEPOT : 27/07/2017

N° DE DEPOT : 63785

N° GESTION : 2000B00870

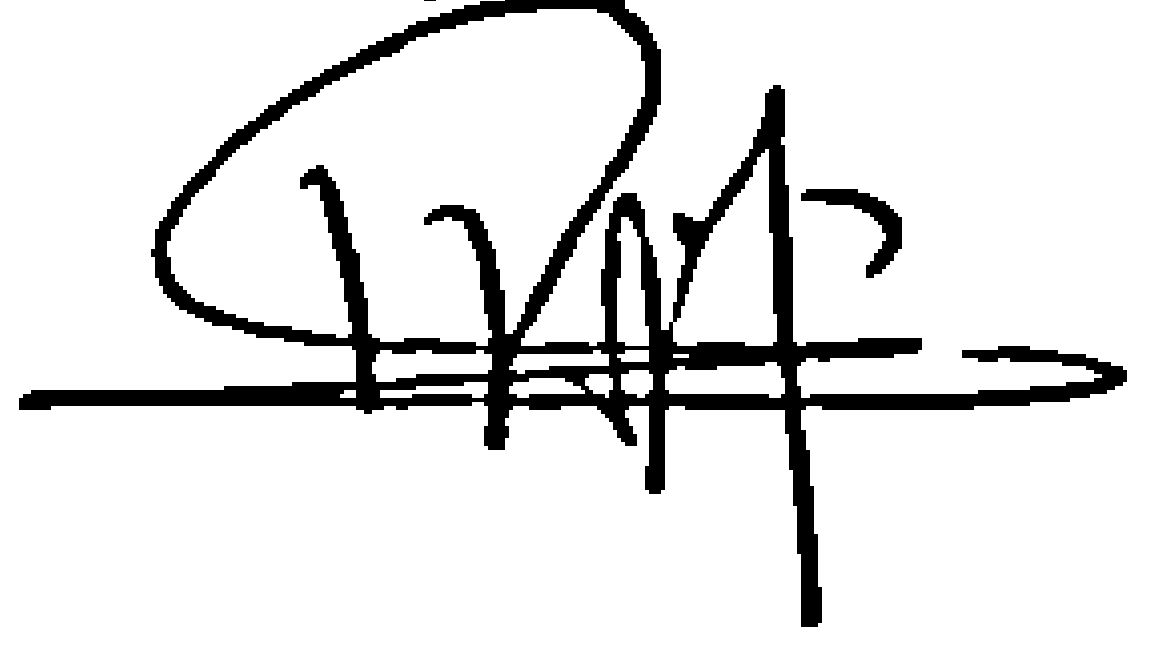
N° SIREN : 398032078

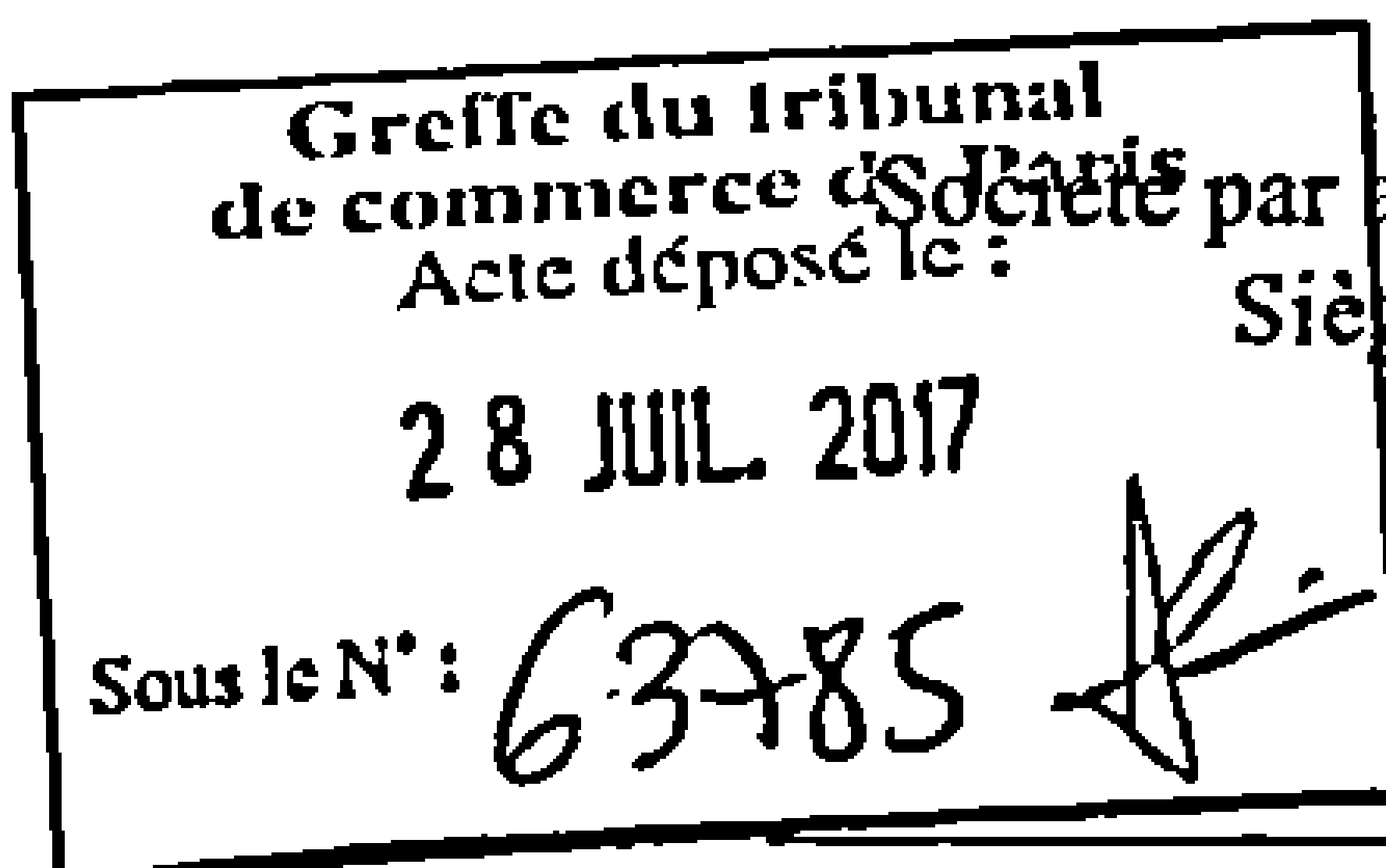
DENOMINATION : SODEVIM

ADRESSE : 30 R PECLET 75015 PARIS

MILLESIME : 2016

.

Certifié conforme
le 24/7/17




SODEVIM

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 000 Euros
Siège social : 30, rue Péclet 75015 PARIS
RCS. Paris 398 032 078

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE REUNIE EN DATE DU
26 juin 2017**

L'an deux mille dix-sept, le 26 juin à neuf heures, les actionnaires de la société SODEVIM SAS, se sont réunis en Assemblée Générale au siège social, sur la convocation qui leur a été faite par le Président suivant avis individuels.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

L'assemblée procède à la composition de son bureau.

Monsieur Henri SHARIFI, préside la séance.

Madame Alessandra SHARIFI, Madame Soheila SHARIFI LOTFABAD, les actionnaires présents à l'assemblée, disposant du plus grand nombre de voix et acceptant ces fonctions, sont appelées comme scrutateurs.

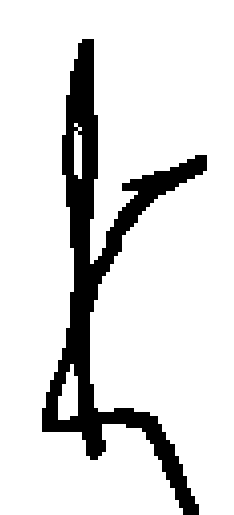
Les fonctions de secrétaire sont remplies par Madame Alessandra SHARIFI.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les associés présents, en personne ou par mandataire, détiennent ensemble 1.000 actions, soit la totalité du capital social et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président constate en outre que le commissaire aux comptes, dûment convoqué, est absent et excusé.

Le Président dépose sur le bureau :

- La feuille de présence à l'assemblée.
- Le bilan, le compte de résultat et l'annexe pour l'exercice social clos le 31 décembre 2016.
- Le rapport du Président.
- Les rapports du commissaire aux comptes.
- Le texte des résolutions soumises à l'assemblée.
- Un exemplaire des statuts.



Le Président déclare que tous les documents prescrits par la loi ont été tenus, au siège social, dans les délais légaux, à la disposition des actionnaires et du commissaire aux comptes.

Le Président rappelle à l'assemblée qu'elle est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour de l'assemblée générale :

- Rapport du Président et rapport général du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
- Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées aux Articles L225-38 et suivants du Code de Commerce ;
- Approbation desdits comptes et conventions ;
- Affectation des résultats ;
- Quitus de sa gestion au Président ;
- Pouvoirs pour les formalités légales.

Il est ensuite donné lecture à l'assemblée du rapport du Président, puis des rapports du commissaire aux comptes.

Puis le Président déclare la discussion générale ouverte.

Après échanges de vues et personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président et du rapport général du commissaire aux comptes, approuve les comptes et le bilan de l'exercice social clos le 31 décembre 2015, tels qu'ils lui sont présentés.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées visées aux Articles L225-38 et suivants du Code de Commerce conclues au cours de l'exercice ou dont l'effet s'est poursuivi au cours de l'exercice, prend acte dudit rapport.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Le résultat de l'exercice fait apparaître un bénéfice de 4 055,52 Euros que nous vous proposons d'affecter de la façon suivante :

- Réserve l'égale : 202,78 €
- Dividendes : 0 €
- Report à nouveau : 3 852,74 €

A la suite de cette affectation du résultat, le report à nouveau fera apparaître un solde créditeur de :
5 317 914,13 Euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de ne pas distribuer de dividendes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne quitus au Président pour sa gestion pour l'exercice social clos le 31 décembre 2016.

L'assemblée générale donne quitus au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de son mandat concernant les comptes de l'exercice clos le 31/12/16.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

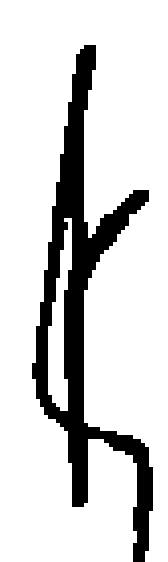
Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les membres du bureau.

Le Président

Les Scrutateurs

Le Secrétaire



SODEVIM
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 000 Euros
Siège social : 30, rue Péclet 75015 PARIS
RCS Paris 398 032 078

ASSEMBLEE GENERALE
du 26 juin 2017

Rapport du Président

Certifié conforme
le 24/7/17


Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous avons convoqué en assemblée générale pour vous rendre compte de la situation de votre société et de son activité au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2016 et soumettre à votre approbation les comptes de cet exercice.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

Votre commissaire aux comptes a mis à votre disposition son rapport concernant le bilan et les comptes de l'exercice.

Vous trouverez annexés au présent rapport, le bilan, le compte de résultat et l'annexe dudit exercice. Aucune modification n'a été apportée à la présentation des comptes annuels et aux méthodes d'évaluation.

1. Evolution prévisible et perspectives d'avenir :

L'année 2016 a été normale pour le montage de nouveaux projets. Nous continuerons nos prospections et recherches pour le montage et la réalisation des affaires, soit en collaboration avec divers partenaires, soit par nous-mêmes.

Nous avons lancé d'autres programmes en 2016. Nous allons étudier et prospector le marché de l'immobilier en province et à l'étranger.

2. Affectation du résultat :

Le résultat de l'exercice fait apparaître un bénéfice de 4 055,52 Euros que nous vous proposons d'affecter de la façon suivante :

- Réserve l'égale	: 202,78 €
- Dividendes	: 0 €
- Report à nouveau	: 3 852,74 €

A la suite de cette affectation du résultat, le report à nouveau fera apparaître un solde créditeur de :
5 317 914,13 Euros.

3. Frais de prospection en matière de recherche ou de développement :

Aucun frais de prospection en matière de recherche ou de développement n'a été engagé au cours de l'exercice écoulé.

Après vous avoir fait entendre les rapports de votre commissaire aux comptes, nous soumettrons successivement à vos suffrages les résolutions dont il vous sera préalablement donné lecture.

4. Autres activités

L'assemblée a décidé de reconduire la mission de M. Henri SHARIFI pour faire des études de marché et de prospection de développement de la Promotion Immobilière ou de rénovation en Ile-de-France, en province et à l'étranger en collaboration avec des partenaires ou intervenants étrangers.

7. Liste des mandats exercés :

Conformément aux dispositions de l'Article L225-102-1 du Code de Commerce, nous vous informons que Monsieur Henri SHARIFI, Président de notre société est également représentant de la SAS SODEVIM, Co-Gérante de la SCCV « Côté Parc – Noisiel », « La Ferme du Buisson », « Tigery – Cœur du Bourg » et Gérant des sociétés, SCCV « La Ferme du Château », « Les Allées de la Ferme - TIGERY », « Ferme de la Chasse Royale », « Résidence J. Mermoz – Pierrefitte », SCI « Galilée Champs », SCI « La Cour Erlanger », SCCV « La Cour du Pavillon Royal », SCCV « Résidence Europe Chessy », SCCV « Société des Nations - Montévrain »

En fin, conformément à la loi LME, la décomposition des dettes fournisseurs au 31/12/16 et 31/12/15 par ancienneté est la suivante : -100% à moins de 30 jours.

Paris, le 01/06/2017

LE PRESIDENT



SODEVIM
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 000 Euros
Siège social : 30, rue Péclet 75015 PARIS
RCS Paris 398 032 078

ASSEMBLEE GENERALE
du 26 juin 2017

Rapport du Président

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous avons convoqué en assemblée générale pour vous rendre compte de la situation de votre société et de son activité au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2016 et soumettre à votre approbation les comptes de cet exercice.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

Votre commissaire aux comptes a mis à votre disposition son rapport concernant le bilan et les comptes de l'exercice.

Vous trouverez annexés au présent rapport, le bilan, le compte de résultat et l'annexe dudit exercice. Aucune modification n'a été apportée à la présentation des comptes annuels et aux méthodes d'évaluation.

1. Evolution prévisible et perspectives d'avenir :

L'année 2016 a été normale pour le montage de nouveaux projets. Nous continuerons nos prospections et recherches pour le montage et la réalisation des affaires, soit en collaboration avec divers partenaires, soit par nous-mêmes.

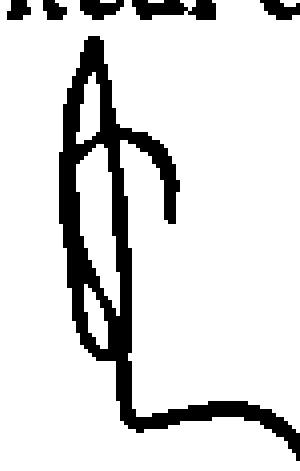
Nous avons lancé d'autres programmes en 2016. Nous allons étudier et prospector le marché de l'immobilier en province et à l'étranger.

2. Affectation du résultat :

Le résultat de l'exercice fait apparaître un bénéfice de 4 055,52 Euros que nous vous proposons d'affecter de la façon suivante :

- Réserve l'égale	: 202,78 €
- Dividendes	: 0 €
- Report à nouveau	: 3 852,74 €

A la suite de cette affectation du résultat, le report à nouveau fera apparaître un solde créditeur de :
5 317 914,13 Euros.



3. Frais de prospection en matière de recherche ou de développement :

Aucun frais de prospection en matière de recherche ou de développement n'a été engagé au cours de l'exercice écoulé.

Après vous avoir fait entendre les rapports de votre commissaire aux comptes, nous soumettrons successivement à vos suffrages les résolutions dont il vous sera préalablement donné lecture.

4. Autres activités

L'assemblée a décidé de reconduire la mission de M. Henri SHARIFI pour faire des études de marché et de prospection de développement de la Promotion Immobilière ou de rénovation en Ile-de-France, en province et à l'étranger en collaboration avec des partenaires ou intervenants étrangers.

7. Liste des mandats exercés :

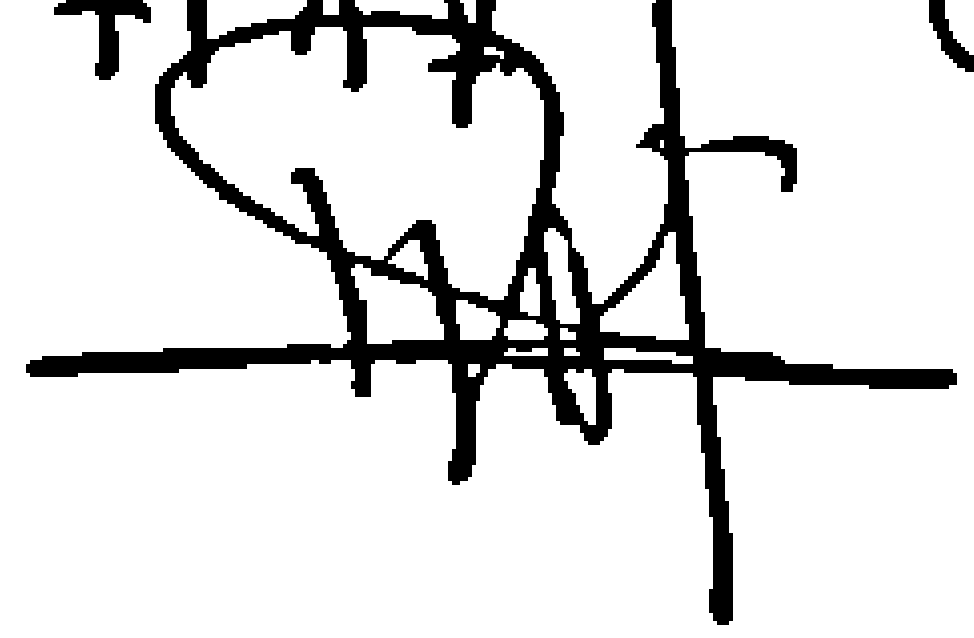
Conformément aux dispositions de l'Article L225-102-1 du Code de Commerce, nous vous informons que Monsieur Henri SHARIFI, Président de notre société est également représentant de la SAS SODEVIM, Co-Gérante de la SCCV « Côté Parc – Noisiel », « La Ferme du Buisson », « Tigery – Cœur du Bourg » et Gérant des sociétés, SCCV « La Ferme du Château », « Les Allées de la Ferme - TIGERY », « Ferme de la Chasse Royale », « Résidence J. Mermoz – Pierrefitte », SCI « Galilée Champs », SCI « La Cour Erlanger », SCCV « La Cour du Pavillon Royal », SCCV « Résidence Europe Chessy », SCCV « Société des Nations - Montévrain »

En fin, conformément à la loi LME, la décomposition des dettes fournisseurs au 31/12/16 et 31/12/15 par ancienneté est la suivante : -100% à moins de 30 jours.

Paris, le 01/06/2017

LE PRESIDENT



h 24/7147
Certifié conforme


SODEVIM
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 000 Euros
Siège social : 30, rue Péclet 75015 PARIS
RCS. Paris 398 032 078

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE REUNIE EN DATE DU
26 juin 2017**

L'an deux mille dix-sept, le 26 juin à neuf heures, les actionnaires de la société SODEVIM SAS, se sont réunis en Assemblée Générale au siège social, sur la convocation qui leur a été faite par le Président suivant avis individuels.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

L'assemblée procède à la composition de son bureau.

Monsieur Henri SHARIFI, préside la séance.

Madame Alessandra SHARIFI, Madame Soheila SHARIFI LOTFABAD, les actionnaires présents à l'assemblée, disposant du plus grand nombre de voix et acceptant ces fonctions, sont appelées comme scrutateurs.

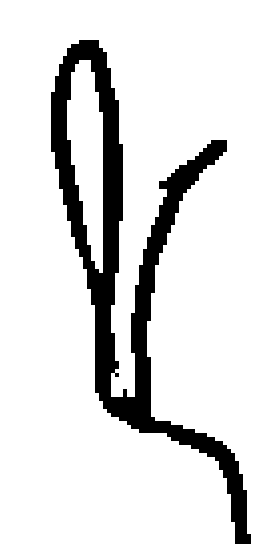
Les fonctions de secrétaire sont remplies par Madame Alessandra SHARIFI.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les associés présents, en personne ou par mandataire, détiennent ensemble 1.000 actions, soit la totalité du capital social et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président constate en outre que le commissaire aux comptes, dûment convoqué, est absent et excusé.

Le Président dépose sur le bureau :

- La feuille de présence à l'assemblée.
- Le bilan, le compte de résultat et l'annexe pour l'exercice social clos le 31 décembre 2016.
- Le rapport du Président.
- Les rapports du commissaire aux comptes.
- Le texte des résolutions soumises à l'assemblée.
- Un exemplaire des statuts.



Le Président déclare que tous les documents prescrits par la loi ont été tenus, au siège social, dans les délais légaux, à la disposition des actionnaires et du commissaire aux comptes.

Le Président rappelle à l'assemblée qu'elle est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour de l'assemblée générale :

- Rapport du Président et rapport général du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
- Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées aux Articles L225-38 et suivants du Code de Commerce ;
- Approbation desdits comptes et conventions ;
- Affectation des résultats ;
- Quitus de sa gestion au Président ;
- Pouvoirs pour les formalités légales.

Il est ensuite donné lecture à l'assemblée du rapport du Président, puis des rapports du commissaire aux comptes.

Puis le Président déclare la discussion générale ouverte.

Après échanges de vues et personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président et du rapport général du commissaire aux comptes, approuve les comptes et le bilan de l'exercice social clos le 31 décembre 2015, tels qu'ils lui sont présentés.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées visées aux Articles L225-38 et suivants du Code de Commerce conclues au cours de l'exercice ou dont l'effet s'est poursuivi au cours de l'exercice, prend acte dudit rapport.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Le résultat de l'exercice fait apparaître un bénéfice de 4 055,52 €uros que nous vous proposons d'affecter de la façon suivante :

- Réserve l'égale : 202,78 €
- Dividendes : 0 €
- Report à nouveau : 3 852,74 €

A la suite de cette affectation du résultat, le report à nouveau fera apparaître un solde créditeur de : 5 317 914,13 €uros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de ne pas distribuer de dividendes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne quitus au Président pour sa gestion pour l'exercice social clos le 31 décembre 2016.

L'assemblée générale donne quitus au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de son mandat concernant les comptes de l'exercice clos le 31/12/16.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les membres du bureau.

Le Président

Les Scrutateurs

Le Secrétaire

1

BILAN - ACTIF

 Désignation de l'entreprise : SODEVIM SAS Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12

 Adresse de l'entreprise 30 RUE PECTET 75015 PARIS Durée de l'exercice précédent * 12

 Numéro SIRET* 3 9 8 0 3 2 0 7 8 0 0 0 4 8 Néant ☐ *

				Exercice N clos le:	
				3	1
				2	0
				1	6
		Brut	Amortissements, provisions	Net	
		1	2	3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC	
	Frais de développement *	CX		CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	18 000	AG	14 185
	Fonds commercial (1)	AH		AI	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM	
	Terrains	AN		AO	
	Constructions	AP	2 855	AQ	2 855
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS	
	Autres immobilisations corporelles	AT	45 182	AU	6 033
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Immobilisations en cours	AV		AW	
	Avances et acomptes	AX		AY	
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
	Autres participations	CU	9 189	CV	9 189
	Créances rattachées à des participations	BB		BC	
	Autres titres immobilisés	BD		BE	
	Prêts	BF		BG	
	Autres immobilisations financières *	BH	5 680	BI	5 680
	TOTAL (II)	BJ	80 905	BK	35 087
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements	BL		BM	
	En cours de production de biens	BN		BO	
	En cours de production de services	BP		BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
	Marchandises	BT		BU	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW	
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	116 191	BY	116 191
	Autres créances (3)	BZ	6 086 059	CA	6 086 059
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD		CE	
COMPTES DE RÉGULARISATION	Disponibilités	CF	313 376	CG	313 376
	Charges constatées d'avance (3) *	CH		CI	
	TOTAL (III)	CJ	6 515 625	CK	6 515 625
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	6 596 531	1A	6 550 712

Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

2

BILAN - PASSIF avant répartition

N° 2051-SD2017

Désignation de l'entreprise SODEVIM SAS

Néant ☐

Exercice N

CAPITAUX PROPRES

Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : ... 1 000 000 ,)

DA 1 000 000

Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...

DB

Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence

EK

DC

Réserve légale (3)

DD

93 954

Réserves statutaires ou contractuelles

DE

Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours

BI

DF

Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*

EJ

DG

Report à nouveau

DH

5 314 061

RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)

DI

4 056

Subventions d'investissement

DJ

Provisions réglementées *

DK

TOTAL (I)

DL

6 412 071

Autres fonds propres

Produit des émissions de titres participatifs

DM

Avances conditionnées

DN

TOTAL (II)

DO

Provisions pour risques et charges

Provisions pour risques

DP

Provisions pour charges

DQ

TOTAL (III)

DR

DETTES (4)

Emprunts obligataires convertibles

DS

Autres emprunts obligataires

DT

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)

DU

Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs

EJ

DV

Avances et acomptes reçus sur commandes en cours

DW

Dettes fournisseurs et comptes rattachés

DX

22 800

Dettes fiscales et sociales

DY

88 983

Dettes sur immobilisations et comptes rattachés

DZ

Autres dettes

EA

26 859

Compte régul.

Produits constatés d'avance (4)

EB

TOTAL (IV)

EC

138 642

Ecart de conversion passif *

(V)

ED

TOTAL GÉNÉRAL (I à V)

EE

6 550 712

RENVOIS

(1) Écart de réévaluation incorporé au capital

IB

(2)

Dont

Réserve spéciale de réévaluation (1959)

IC

Écart de réévaluation libre

ID

Réserve de réévaluation (1976)

IE

(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *

EF

(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

EG

138 642

(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP

EH

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

© Sage

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L' EXERCICE (En liste)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise : SODEVIM SAS					Néant ☐			
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens * services*	FD		FE		FF		
		FG	492 729	FH		FI	492 729	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	492 729	FK		FL	492 729	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	10 277	
	Autres produits (1) (11)					FQ	4 865	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	507 871
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	
	Variation de stock (marchandises)*						FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	725
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	474 907
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	10 036
	Salaires et traitements*						FY	395 189
	Charges sociales (10)						FZ	163 082
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions					GA	2 522
							GB	
							GC	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GD
	Pour risques et charges : dotations aux provisions						GE	113
	Autres charges (12)						GF	1 046 575
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GG	(538 704)	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)								
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH	540 691
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI	396
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	
	Différences positives de change						GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO	2 661
	Total des produits financiers (V)						GP	2 661
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	
	Différences négatives de change						GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT	
	Total des charges financières (VI)						GU	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)								
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)								
						GV	2 661	
						GW	4 253	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise <u>SODEVIM SAS</u>					Néant ☐			
					Exercice N			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion				IIA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *				II B			
	Reprises sur provisions et transferts de charges				II C			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)				II D			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)				II E	473		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *				II F			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)				II G			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)				II H	473		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)					II I	(473)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise				(IX)	II J			
Impôts sur les bénéfices *				(X)	II K	(276)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)					II L	1 051 223		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)					II M	1 047 167		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)					II N	4 056		
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			II O			
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		II Y			
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		II G			
	(3)	Dont	- Crédit - bail mobilier *		II P			
			- Crédit - bail immobilier		II Q			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			II H			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			II J			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			II K			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C G I)			II X			
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			II C			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			II D			
	(9)	Dont transferts de charges			A1	10 277		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4			
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6		obligatoires	A9	
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) *				Exercice N		
				Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels		
PENALITES ET AMENDES				473				
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N			
				Charges antérieures		Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(Ne pas reporter le montant des centimes)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

© Sage

Désignation de l'entreprise : SODEVIM SAS										Néant ☐	
CAORE A		IMMOBILISATIONS			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
					1		Concours à une revalorisation pratiquée en cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
							2		3		
INCORP	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II	KD	18 000	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9		KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1		KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		[Dont Composants	M2		KP	2 855	KQ		KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Composants	M3		KS		KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX	
		Matériel de transport *				KY		KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	45 182	LC		LD	
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes				LK		LL		LM		
	TOTAL III				LN	48 036	LO		LP		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
Autres participations				8U	9 179	8V		8W	10		
Autres titres immobilisés				1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières				1T	5 567	1U		1V	113		
TOTAL IV				1Q	14 746	1R		1S	123		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						OG	80 782	OH		OJ	123

CAORE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Revalorisation légale* ou évaluation par mise en équivalence					
				par virement de poste à poste		par concours à des titres en cours hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice					
				1		2		3					
								4					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		CO		DO					
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV		LW	18 000				
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY					
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB					
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME					
		Inst. gales, agencés et am. des constructions		IS		MG		MH	2 855				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK					
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers		IU		MM		MN					
		Matériel de transport		IV		MP		MQ					
		Matériel de bureau et mobilier informatique		IW		MS		MT	45 182				
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW					
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA					
	Avances et acomptes			NC		ND		NE					
	TOTAL III			IY		NG		NH	48 036				
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			JZ		OU		M7				
Autres participations			IO		OX		OY	9 189					
Autres titres immobilisés			11		2B		2C						
Prêts et autres immobilisations financières			12		2E		2F	5 567					
TOTAL IV			13		NJ		NK	14 863					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						14		OK		OL	80 905	OM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

N° 2054 bis-SD 2017

Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 1 6

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise SODEVIM SAS

Néant ☒

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 + col.2) (1)		L'utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice (col.3 + col.21 - col.5 (5))
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat et out industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

-
=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

6

AMORTISSEMENTS

N° 2055-SD2017

Désignation de l'entreprise <u>SODEVIM SAS</u>										Néant ☐	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortus de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN			
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	3 504	PF	310	PG		PH	3 815		
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	2 855	PW		PX		PY	2 855		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC			
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG			
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK			
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	36 937	QM	2 212	QN		QO	39 149		
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
TOTAL III		QU	39 792	QV	2 212	QW		QX	42 004		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ON	43 296	OP	2 522	OQ		OR	45 818		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6				
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL			NM			NO				
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
Total général au début (NP + NQ + NR)	NW	Total général au début (NS + NT + NL)		NY	Total général au début (NW - NY)		NZ				
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *									
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice				
Frais d'émission d'emprunt à évaluer				Z9		Z8					
Primes de remboursement des obligations				SP		SR					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice N° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

O Sage

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise		SODEVIM SAS		Néant ☒	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (I) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies II du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (I)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (I)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (I)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
	Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles - corporelles - titres nus en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (I) *	6A	6B	6C
6E			6F	6G	6H
O2			O3	O4	O5
9U			9V	9W	9X
O6			O7	O8	O9
Sur stocks et en cours		6N	6P	6R	6S
Sur comptes clients		6T	6U	6V	6W
Autres provisions pour dépréciation (I) *		6X	6Y	6Z	7A
TOTAL III		7B	TY	TZ	UA
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF		
	- financières	UG	UH		
	- exceptionnelles	UJ	UK		
Titres nus en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du CGI.					10
(I) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.					
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI					

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

N° 2057-SD 2017

Désignation de l'entreprise : SODEVIM SAS										Néant ☐		
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières			UT	5 680	UV		UW	5 680			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA								
	Autres créances clients			UX	116 191		116 191					
	Créance représentative de titres prêts ou remis en garantie* (Provisions pour dépréciations antérieurement constituées) UO			ZI								
	Personnel et comptes rattachés			UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	61 318		61 318					
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	6 755		6 755					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN								
		Divers		VP								
	Groupe et associés (2)			VC	6 017 986		6 017 986					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR								
	Charges constatées d'avance			VS								
TOTAUX			VT	6 207 929	VU	6 202 249	VV	5 680				
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice		VD								
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y										
Autres emprunts obligataires (1)		7Z										
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG									
	à plus d'1 an à l'origine		VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A										
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	22 800	22 800								
Personnel et comptes rattachés		8C	10 704	10 704								
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	53 543	53 543								
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	19 769	19 769							
	Obligations cautionnées		VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	4 966	4 966							
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J										
Groupe et associés (2)		VI										
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	26 859	26 859								
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie*		ZZ										
Produits constatés d'avance		8L										
TOTAUX		VY	138 642	138 642	VZ							
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la note n° 2032						

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

© Sage

Désignation de l'entreprise : SODEVIM SAS		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant ☐		Exercice N, clos le : 31/12/2016		
I. RÉINTÉGRATIONS							BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admissibles en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR) { de l'exploitant ou des associés de son conjoint		moins part déductible *		à réintégrer :		WA	4 056	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	WB		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)		WF	Iaxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	WC		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		RB	XE		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopérants non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX	XW	473	
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 212 bis)*		XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *							XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)							Y7	(276)
	Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		W1	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		{ - imposées aux taux de 15% ou de 19% (16% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées aux taux de 0%.					J8
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions					WN		
							WO		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)									
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du CGI)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW	WQ	
		Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209C)		SX	Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro		M8	4 800	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage									
							TOTAL I	WR	9 053
II. DÉDUCTIONS							PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un GIE *									
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)									
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15 % (16% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs						
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %								
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*								
	Régime des sociétés mères et des filiales* Produit net des actions et parts d'intérêts :		(Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation)				2A		
Mesures d'incitation	Majoration autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer*.								
	Majoration d'amortissement*								
	Abattement sur le bénéfice et les dividendes		K9	Intégration nouvelle 44 années		L2	Lignes d'investissement exonérées (art. 44 section 1)		L5
	Pôle de compétitivité (art. 44 quinquies)		L6	Exonération d'impôt sur les sociétés (art. 208C)		K3	Zones de reconstruction de la défense (44 bis décret)		PA
	ZFL-TE (art. 44 section 4)		OV	Régime d'exonération à l'impôt sur les sociétés (art. 44 quinquies)		IF	Zones de revitalisation de l'industrie (art. 44 quinquies bis)		XC
			Zones de revitalisation rurale (art. 44 quinquies bis)						PC
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)									
Deductions diverses à détailler sur feuillet séparé		Crédit d'impôt sur les sociétés (art. 208C)		X9	Crédit d'impôt par le report en arrière de déficit		ZI	XG	
Deduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									
III. RÉSULTAT FISCAL							TOTAL II	XH	1 042
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		{ bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)		XI	8 011		XJ		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *				ZL			XL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *									
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN			XO		

N° 2058-A-SD

[illegible]

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Détail du poste "Déductions diverses"

N° 2058-A-SD

Désignation de l'entreprise SODEVIM SAS

[illegible]

10

DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

N° 2058-B-SD2017

Désignation de l'entreprise		SODEVIM SAS		Néant ☐	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)				K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis A1 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice				ZT	10 704
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)				Dotations de l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis A1, 2 du CGI *				ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *					
				8X	8Y
				8Z	9A
				9B	9C
Provisions pour dépréciation *					
				9D	9E
				9F	9G
				9H	9J
Charges à payer					
				9K	9L
				9M	9N
				9P	9R
				9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)				YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :				ligne WT	
				ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 23^{septies} du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)

XU

☐

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise SCDEVIM SAS										Néant ☐	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	4 693 143	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB	61 954			
					- Autres réserves	ZD					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	682 873		Dividendes	ZE					
	Prélèvements sur les réserves	OE			Autres répartitions	ZF					
	TOTAL I	OF	5 376 015		Report à nouveau	ZG	5 314 061				
					(NB Le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH	5 376 015			
DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)											
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice										XV	
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (préciser le prix de revient des biens pris en crédit-bail)				J7		YQ				
	— Engagements de crédit-bail immobilier						YR				
	— Effets portés à l'escompte et non échus						YS				
DETAILS DES POSTES AUTRES ACTIFS ET CHARGES EXTERNES	— Sous-traitance						YT	1 954			
	— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)				J8	32 872	XQ	33 231			
	— Personnel extérieur à l'entreprise						YU				
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	239 028			
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV				
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)				ES		ST	200 695			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	474 907			
IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle*, CFE, CVAE						YW	1 166			
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				ZS		9Z	8 870			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						YX	10 036			
TVA	— Montant de la T.V.A. collectée						YY	85 500			
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	69 428			
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle soumise au titre des salaires DADS 2016)*						OB	394 287			
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*						OS				
	— Effectif moyen du personnel* (dont : apprentis ; handicapés ;)						YP	€			
	— Effectif affecté à l'activité artisanale						RL				
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société*						ZK	%			
	— Numéro de centre de gestion agréé*				XP		— Filiales et participations. (Liste au 2059-G prévu par art 38 II de l'ann III au CGI) Si oui cocher 1 sinon 0				
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG				
	— Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies						RII				
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe		JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL		
					Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC		
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO		
					Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF		
	Si vous relevez du régime de groupe, indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JII	0	N° SIRET de la société mère du groupe		JJ				

Désignation de l'entreprise : SODEVIM SAS					Néant ☒			
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE								
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle		
①		②	③	④	⑤	⑥		
I - Immobilisations *	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *					
Prix de vente	Montant global de la plus value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19% (1)		
⑦	⑧	⑨	⑩	19%	15 % ou 16 %	0 %	⑪	
I - Immobilisations *	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+					
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+					
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+					
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour amortissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+					
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans						
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	20	Divers (détail à donner sur une note annexée)*						
CADRE A) plus ou moins-values à court terme (voir l'annexe 1) (des lignes 1 à 20 de la colonne ⑨) ⑫								
CADRE B) plus ou moins-values à long terme (voir l'annexe 2) (des lignes 1 à 20 de la colonne ⑩) ⑬								
CADRE C) moins-values imposables 15% ⑭			(A)	(B) (voir l'annexe 3)			(C)	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : **SODEVIM SAS**

Formulaire déposé au titre de l'IR

EU

Néant ☒

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie					
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
	sur 10 ans					
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies I ter et I quater CGI)					
	TOTAL 1					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art 39 quaterdecies I ter et I quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
TOTAL 2						

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- neurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SODEVIM SASNéant ☒

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %^① ou 16 %^② :Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI)^① :Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI)^① :

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①		Moins-values à 16 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % ③	Solde des moins-values à 16 % ④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine ①		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme ⑤ Ou À 16,5 % ⁽¹⁾	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥
		À 19 %, 16,5 % ⁽¹⁾ ou à 15 % ②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI) ③	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI) ④			
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

N° 2059-D-SD2017

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise	SODEVIM SAS	Néant ☒ *
-----------------------------	-------------	---

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la reserve speciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la reserve speciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Reserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS*(5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-I-5^e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	reserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

16

DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE

DGFIP N° 2059-E-SD2017

Désignation de l'entreprise : <u>SODEVIM SAS</u>					Néant ☐ *	
Si entreprise membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN et la dénomination de la société tête de groupe :						
Exercice ouvert le : <u>01012016</u>		et clos le : <u>31122016</u>		Durée en nombre de mois <u>1</u> <u>2</u>		
I - Production de l'entreprise						
Ventes de marchandises				OA		
Production vendue - Biens				OB		
Production vendue - Services				OC	492 729	
Production stockée				OD		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				OE		
Subventions d'exploitation reçues				OF		
Autres produits de gestion courante hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				OII	4 665	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				OI	10 277	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés				OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante				OL		
Retenues sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				XT		
TOTAL 1				OM	507 871	
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)						
Achats de marchandises (droits de douane compris)				ON		
Variation de stocks (marchandises)				OO		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)				OP	725	
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)				OQ		
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances				OR	439 788	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				OS	2 247	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				OU		
Autres charges de gestion courante hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				OW	113	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale				OY		
Taxes sur le C.A. autres que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.				OZ		
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				O9		
TOTAL 2				OJ	442 873	
III - Valeur ajoutée produite						
Calcul de la Valeur Ajoutée				TOTAL 1 - TOTAL 2	OG	64 998
IV - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises						
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n°1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC-SD et 1329-DEF).				SA	64 998	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE						
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt de la déclaration n°1330-CVAE-SD.						
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE		EV	X			
Chiffre d'affaires de référence CVAE				GX	503 006	
Période de référence		GY	du	01012016	GZ	au
Date de cessation				IR		
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).						
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.						
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-SD.						

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

O Sage

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2059-F-SD 2017

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)☐

(1)

Néant

☐

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 0 1 6

N° SIRET 3 9 8 0 3 2 0 7 6 0 0 0 4 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SCDEVIM SAS

ADRESSE (voie) 30 RUE FECLLET

CODE POSTAL 75015

VILLE PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

1000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

M

Nom patronymique

SHARIFI

Prénom(s)

HENRI

Nom marital

% de détention

80

Nb de parts ou actions

900

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

16

Voie

AV DU PRESIDENT KENNEDY

Code Postal

75016

Commune

PARIS

Pays

Titre (2)

M

Nom patronymique

SHARIFI

Prénom(s)

ALESSANDRA

Nom marital

% de détention

12

Nb de parts ou actions

129

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

16

Voie

AV DU PRESIDENT KENNEDY

Code Postal

75016

Commune

PARIS

Pays

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

© Sage

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

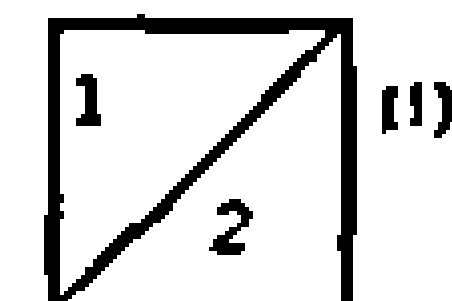
(18)

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2059-G-SD2017

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital)

Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 6

N° SIRET 3 9 8 0 3 2 0 7 8 0 0 0 4 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SCDEVIM SAS

ADRESSE (voie) 30 RUE PECLET

CODE POSTAL 75015

VILLE PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

12

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Forme juridique SCI Dénomination LA FERME DU CHATEAU

N° SIREN (si société établie en France) 4 8 8 4 4 9 0 0 0 % de détention 99

Adresse : N° 30 Voie RUE PECLET

Code Postal 75015 Commune PARIS Pays

Forme juridique SCI Dénomination COTE PARC NOISIEL

N° SIREN (si société établie en France) 4 9 9 3 4 1 3 0 3 % de détention 50

Adresse : N° 30 Voie RUE PECLET

Code Postal 75015 Commune PARIS Pays

Forme juridique SCI Dénomination LA FERME DU BUISSON

N° SIREN (si société établie en France) 5 1 4 0 3 6 0 5 2 % de détention 50

Adresse : N° 30 Voie RUE PECLET

Code Postal 75015 Commune PARIS Pays

Forme juridique SCI Dénomination LES ALLEES DE LA FERME-TIGERY

N° SIREN (si société établie en France) 5 2 2 5 1 4 8 6 8 % de détention 99

Adresse : N° 30 Voie RUE PECLET

Code Postal 75015 Commune PARIS Pays

Forme juridique SCI Dénomination FERME DE LA CHASSE ROYALE

N° SIREN (si société établie en France) 5 3 9 2 1 7 7 0 3 % de détention 99

Adresse : N° 30 Voie RUE PECLET

Code Postal 75015 Commune PARIS Pays

Forme juridique SCI Dénomination RESIDENCE JEAN MERMOZ

N° SIREN (si société établie en France) 5 3 9 7 3 8 1 7 9 % de détention 99

Adresse : N° 30 Voie RUE PECLET

Code Postal 75015 Commune PARIS Pays

Forme juridique SCI Dénomination TIGERY COEUR DU BOURG

N° SIREN (si société établie en France) 5 3 9 9 2 5 5 2 9 % de détention 50

Adresse : N° 30 Voie RUE PECLET

Code Postal 75015 Commune PARIS Pays

Forme juridique SCI Dénomination GALILEE CHAMPS

N° SIREN (si société établie en France) 7 9 0 1 5 4 0 5 8 % de détention 99

Adresse : N° 30 Voie RUE PECLET

Code Postal 75015 Commune PARIS Pays

© Sage

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Désignation de l'entreprise SODEVIM SAS

Forme juridique	SCI	Dénomination	RESIDENCE EUROPE-CHESEY		
N° SIREN (si société établie en France)	809458813	% de détention	99		
Adresse :	N° 30	Voie	RUE PECLET		
	Code Postal 75015	Commune	PARIS		
		Pays			
Forme juridique	SC	Dénomination	LA COUR DU PAVILLON ROYAL - NANDY		
N° SIREN (si société établie en France)	812987220	% de détention	99		
Adresse :	N° 30	Voie	RUE PECLET		
	Code Postal 75015	Commune	PARIS		
		Pays			
Forme juridique	SC	Dénomination	SOCIETE DES NATIONS - MONTEVRAIN		
N° SIREN (si société établie en France)	861763182	% de détention	75		
Adresse :	N° 30	Voie	RUE PECLET		
	Code Postal 75015	Commune	PARIS		
		Pays			
Forme juridique	SCI	Dénomination	LA COUR ERLANGER		
N° SIREN (si société établie en France)	823918321	% de détention	25		
Adresse :	N° 3	Voie	AVENUE ERLANGER		
	Code Postal 75116	Commune	PARIS		
		Pays			
Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention			
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune			
		Pays			
Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention			
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune			
		Pays			
Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention			
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune			
		Pays			
Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention			
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune			
		Pays			



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012016	et clos le	31122016	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
SI entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-S0 (art. 223-1 quinquies C), cocher la case					
SI entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223-2 quinquies C), cocher la case					
SI autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social :
SCDEVIM SAS 30 RUE PECLET 75015 PARIS	30 RUE PECLET 75015 PARIS
SIRET 39803207800048	
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées PROMOTION IMMOBILIERE SI vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3 %	Bénéfice imposable à 15% et/ou 28% *	8 011	Deficit
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%		
	PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quinquies)
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches	Entreprise nouvelle, art. 44 sexies ☐	Jeunes entreprises innovantes ☐	Zone franche urbaine ☐	Pôle de compétitivité ☐
	Entreprise nouvelle, art. 44 septies ☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies ☐	Autres dispositifs ☐	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies ☐
	Société d'investissement immobilier cotée ☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W		dans le secteur du logement social, art. 244 quater X		

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %	
--	--

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.
Les notices des classes fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
M CABINET BISCARAS Philippe 58 Chemin de la Justice 92290 CHATENAY-MALABRY Tél : 0146323635	
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
CGA ☐ Viseur conventionné ☐ N° d'agrément CGA	Date : 12042017 Lieu : PARIS Qualité : H SHARIFI PRESIDENT Nom du signataire : M SHARIFI HENRI

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2017 et ayant cessé en 2017, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTES »).

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

0 Sage

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD
(2017)

Si déposé néant, cochez la case ☐

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)		c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		d		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)		e		
		f		
		g		
		h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)		i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		j		
Montant des revenus répartis (5)		Total (a à h)		

G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
	2	3	4	Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
				5	6	7	8

H DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES À LONG TERME IMPOSÉES À 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Retrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

1

BILAN - ACTIF

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SODEVIM SAS		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : 1 2	
Adresse de l'entreprise 30 RUE PECLET 75015 PARIS		Durée de l'exercice précédent : 1 2	
Numéro SIRET : 3 9 8 0 3 2 0 7 8 0 0 0 4 8		Néant ☐	
		Exercice N clos le : 3 1 1 2 2 0 1 6	
		Brut 1 Amortissements, provisions 2 Net 3	
Capital souscrit non appelé (I) AA			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB		
	Frais de développement * CX		
	Concessions, brevets et droits similaires AF	19 000	3 815 14 185
	Fonds commercial (I) AII		
	Autres immobilisations incorporelles AJ		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL		
	Terrains AN		
	Constructions AP	2 855	2 855
	Installations techniques, matériel et outillage industriels AR		
	Autres immobilisations corporelles AT	45 182	39 149 6 033
Immobilisations en cours AV			
Avances et acomptes AX			
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS		
	Autres participations CU	9 189	9 189
	Créances rattachées à des participations BB		
	Autres titres immobilisés BD		
	Prêts BF		
	Autres immobilisations financières * BII	5 680	5 680
TOTAL (II) BJ		80 905	45 818 35 087
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL		
	En cours de production de biens BN		
	En cours de production de services BP		
	Produits intermédiaires et finis BR		
	Marchandises BT		
	Avances et acomptes versés sur commandes BV		
	Clients et comptes rattachés (3) * BX	116 191	116 191
	Autres créances (3) BZ	6 086 059	6 086 059
	Capital souscrit et appelé, non versé CB		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : ...) CD	
Disponibilités CF		313 376	313 376
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) * CII		
	TOTAL (III) CI	6 515 625	6 515 625
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV) CW		
	Provisions de remboursement des obligations (V) CM		
	Écarts de conversion actif * (VI) CN		
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		6 596 531	45 818 6 550 712
Recevoir : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes CP	(3) Part à plus d'un an : CR
Clause de réserve de propriété * Immobilisations :		Stocks : Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

2

BILAN - PASSIF avant répartition

N° 2051-SD2017

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

© Sage

Désignation de l'entreprise		SODEVIM SAS		Néant ☐		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Donc versé : ... 1 000 000 ...)			DA	1 000 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	93 954	
	Reserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Reserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG		
	Report à nouveau			DH	5 314 061	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	4 056	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	6 412 071	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
TOTAL (III)			DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	22 800	
	Dettes fiscales et sociales			DY	89 993	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	26 959	
Compte régular	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	138 642		
Ecart de conversion passif *			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	6 550 712		
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			IB	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
			Écart de réévaluation libre	ID		
			Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	138 642	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L' EXERCICE (En liste)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise : <u>SCDEVIM SAS</u>						Néant ☐			
		Exercice N							
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC			
	Production vendue { biens *	FD		FE		FF			
		FG	492 729	FII		FI	492 729		
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	492 729	FK		FL	492 729		
	Production stockée *					FM			
	Production immobilisée *					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	10 277		
	Autres produits (I) (II)					FQ	4 865		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	507 871	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS			
	Variation de stock (marchandises) *					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	725		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	474 907		
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	10 036		
	Salaires et traitements *					FY	395 189		
	Charges sociales (10)					FZ	163 082		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements *					GA	2 522	
							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *						GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	
	Autres charges (12)						GE	113	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	1 046 575	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(538 704)		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *			(III)		GII	540 691		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *			(IV)		GI	396		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	2 661		
	Total des produits financiers (V)					GP	2 661		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR			
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)					GU			
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	2 661		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	4 253		

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ARSD

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

© Sage

Désignation de l'entreprise : SODEVIM SAS										Néant ☐		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		2		3		
								Concours à une revalorisation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une plus-value en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	18 000	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	[Dont Composants	M2		KP	2 855	KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					KS		KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX		
		Matériel de transport *				KY		KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	45 182	LC		LD		
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III					LN	48 036	LO		LP		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T		
	Autres participations					8U	9 179	8V		8W	10	
	Autres titres immobilisés					IP		IR		IS		
	Prêts et autres immobilisations financières					IT	5 567	IU		IV	113	
	TOTAL IV					LQ	14 746	LR		LS	123	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)							OG	80 782	OH		OJ	123

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Revalorisation légale* ou évaluation par plus-value en équivalence						
				1		2		3						
				par virement de poste à poste		par cessions et des titres ou valeurs servies ou résultant d'une plus-value en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice						
INCORP	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		CO		DO						
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV		LW	18 000					
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY						
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB						
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME						
		Inst. gales, agencés et am. des constructions		IS		MG		MH	2 855					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK						
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers		IU		MM		MN						
		Matériel de transport		IV		MP		MQ						
		Matériel de bureau et mobilier informatique		IW		MS		MT	45 182					
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW						
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA						
	Avances et acomptes			NC		ND		NE						
	TOTAL III			IY		NG		NH	48 036					
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		OU		M7						
	Autres participations			IO		OX		OY	9 189					
	Autres titres immobilisés			II		2B		2C						
	Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E		2F	5 690					
	TOTAL IV			I3		NJ		NK	74 869					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)							I4		OK		OL	80 905	OM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

N° 2054 bis-SD 2017

Exercice N clos le 31 12 2016

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle

Designation de l'entreprise SODEVIM SAS

Neant ☒

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées»

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE -
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan ; de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise		SODEVIM SAS				Néant ☐			
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	3 504	PF	310	PG		PH	3 815
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	2 855	PW		PX		PY	2 855
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	36 937	QM	2 212	QN		QO	39 149
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	39 792	QV	2 212	QW		QX	42 004
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ON	43 296	OP	2 522	OQ		OR	45 818
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
Immob. amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		
Frais d'établissements TOTAL I		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1	
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4	
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3	
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1	
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL			NM			NO	
Total général (I + II + III + IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV	
Total général en euros (NP + NQ + NR)		NW	Total général en euros (NS + NT + NU)		NY	Total général en euros (NW - NY)		NZ	
CADRE C									
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice N° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Sage

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		O2	O3	O4	O5
		9U	9V	9W	9X
		O6	O7	O8	O9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE	UF			
	UG	UH			
	UJ	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du CGI					10
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI					

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

N° 2057-SD 2017

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

O Sage

Désignation de l'entreprise : SODEVIM SAS										Néant ☐			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)				UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières				UT	5 680	UV		UW	5 680			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA								
	Autres créances clients				UX	116 191		116 191					
	Créance représentative de titres (Prévisions pour dépréciations prêts ou titres en garantie) * (Provisions pour dépréciations antérieurement constatées) UO				ZI								
	Personnel et comptes rattachés				UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM	61 318		61 318					
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	6 755		6 755					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN								
		Divers			VP								
	Groupe et associés (2)				VC	6 017 986		6 017 986					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR								
	Charges constatées d'avance				VS								
TOTAUX				VT	6 207 929	VU	6 202 249	VV	5 680				
RENVOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice			VD								
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y											
Autres emprunts obligataires (1)		7Z											
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine			VG									
	à plus d'1 an à l'origine			VII									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A											
Fournisseurs et comptes rattachés		8B		22 800		22 800							
Personnel et comptes rattachés		8C		10 704		10 704							
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D		53 543		53 543							
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée			VW	19 769		19 769						
	Obligations cautionnées			VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés			VQ	4 966		4 966						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J											
Groupe et associés (2)		VI											
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K		26 859		26 859							
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ											
Produits constatés d'avance		8L											
TOTAUX		VY		138 642	VZ	138 642							
RENVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice			VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques			VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice			VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : SODEVIM SAS		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant ☐		Exercice N, clos le : 31/12/2016							
I. RÉINTÉGRATIONS							BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE							
Charges non admissibles en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés		de son conjoint		moins part déductible *		à réintégrer :					
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art.39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE								
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)		WF	Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)		WG								
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB								
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX			473					
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 212 bis)*		XZ								
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *										XY			
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)										I7	(276)		
	Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7			K7			
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15% ou de 19% (16% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées aux taux de 0 %								I8		
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions								ZN				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)										WR				
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art.39-1-3e et 212 du CGI)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW			WO	4 800			
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)		SX	Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro		M8							
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage											Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage											Y3			
							TOTAL I				WR	9 053		
II. DÉDUCTIONS							PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE				WS			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un GIE.*											WT			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)											WU			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (16% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs								WV			
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %										WH			
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*										WP			
	Régime des sociétés mères et des filiales* Produit net des actions et parts d'intérêts		Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation					2A			WW			
											WB			
Mesures d'incitation	Majoration autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer*.										I6			
	Majoration d'amortissement*										WZ			
	Abattement sur le bénéfice	Entreprises nouvelles - Supprime à compter du 1er janvier 2015 l'art. 44 septies	K9	Entreprises nouvelles à l'IS		L2	Les entreprises mises sous art. 44 septies A)		L5			XA		
		Perte de compétitivité des CFE (art. 44 septies)	L6	Encours d'investissement immobilier affecté (art. 208C)		K3	Zones de restructuration de la dette (art. 44 septies)		PA			XY		
		2015-2016 (art. 44 septies A)	OV	Encours d'investissement immobilier affecté (art. 44 septies)		IF	Zones franches d'investissement (art. 44 septies)		XC			XZ		
		Zones de revitalisation rurale (art. 44 quinquies)								PC			XS	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)											XS			
Deductions diverses à détailler sur feuillet séparé		autres déductions exceptionnelles pour investissement *		X9	Créance déduite par le report en arrière de déficit		ZI			XG	1 042			
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage											Y2			
III. RÉSULTAT FISCAL							TOTAL II				XH	1 042		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		XI	déficit (II moins I)		XJ			XI				
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *				ZL						XL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *										XO				
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN										

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Détail du poste "Réintégrations diverses"

Nº 2058-A-SD

Désignation de l'entreprise SODEVIM SAS

[illegible]

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Détail du poste "Déductions diverses"

Nº 2058-A-SD

Designation de l'entreprise SOLEVIM SAS

[illegible]

10

DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

N° 2058-B-SD2017

Désignation de l'entreprise		SCDEVIM SAS		Néant ☐	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)				K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1 ^{er} bis A1 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice				ZT	10 704
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)				Dotations de l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1 ^{er} bis A1 2 du CGI *				ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *					
				8X	8Y
				8Z	9A
				9B	9C
Provisions pour dépréciation *					
				9D	9E
				9F	9G
				9H	9J
Charges à payer					
				9K	9L
				9M	9N
				9P	9R
				9S	9T
TOTAUX (YN = ZV + 9S) et (YO = ZW + 9T)				YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :				ligne WT	
				ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 23^{septies} du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)

XU

☐

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise SODEVIM SAS										Néant ☐ *		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	4 693 143	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserves légales - Autres réserves	ZB	61 954					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	682 873		Dividendes	ZE						
	Prélèvements sur les réserves	OE			Autres répartitions	ZF						
					Report à nouveau	ZG	5 314 061					
	TOTAL I	OF	5 376 015		(NB Le total I doit nécessairement être égal au total II TOTAL II)	ZH	5 376 015					
DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)												
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235ter ZCA au titre de l'exercice										XV		
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (préciser le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7										YQ	
	— Engagements de crédit-bail immobilier										YR	
	— Effets portés à l'escompte et non échus										YS	
DETAILS DES POSTES AUTRES ACTIFS ET CHARGES EXTERNES	— Sous-traitance										YT	1 954
	— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8 32 872										XQ	33 231
	— Personnel extérieur à l'entreprise										YU	
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors retrocessions)										SS	239 028
	— Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV	
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES										ST	200 695
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	474 907
IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle*, CFE, CVAE										YW	1 166
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS										9Z	8 870
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052										YX	10 036
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée										YY	85 500
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ	69 428
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle soumise au titre des salaires DADS 2016)*										OB	394 287
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*										OS	
	— Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : handicaps) :										YP	€
	— Effectif affecté à l'activité artisanale										RL	
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										ZK	%
	— Numéro de centre de gestion agréé* XP										— Filiales et participations (Liste au 2059-G prévu par art 38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 sinon 0 ZR	
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG	
	— Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies										RII	
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe JA		Plus-values à 15% JK		Plus-values à 0% JL							
			Plus-values à 19% JM		Imputations JC							
	Groupe : résultat d'ensemble JD		Plus-values à 15% JN		Plus-values à 0% JO							
			Plus-values à 19% JP		Imputations JF							
	Si vous relevez du régime de groupe indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH 0		N° SIRET de la société mère du groupe JJ									

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

Désignation de l'entreprise : <u>SODEVIM SAS</u>						Néant ☒	
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①		Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente ⑦		Montant global de la plus value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19% (1) ⑪
				19%	15 % ou 16 %	0 %	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexée)*					
- CADRE A) plus ou moins-values courts et longs termes (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑧)			⑫				
- CADRE B) plus ou moins-values courts et longs termes (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑨)			⑬				
- CADRE C) moins plus-values taxable 1975			⑭				
			⑮	⑯			⑰

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SODEVIM SAS		Formulaire déposé au titre de ITR	EU	Néant ☒
--	--	-----------------------------------	----	---

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies I ter et I quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art.39 quaterdecies I ter et I quater du CGI)	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
	(à préciser) au titre de ;	N-7			
		N-8			
		N-9			
TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS
Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SODEVIM SAS

Néant ☒

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %⁽¹⁾ ou 16 %⁽²⁾ :Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI)⁽³⁾ :Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI)⁽⁴⁾ :

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①		Moins-values à 16 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % ③	Solde des moins-values à 16 % ④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine ①		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col ⑦ - ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥
		À 19 %, 16,5% ⁽¹⁾ ou à 15 % ②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI) ③	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI) ④	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾ ⑤		
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relevant du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

N° 2059-D-SD2017

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>SODEVIM SAS</u>	Néant ☒ *
--	---

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Reserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS*(5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

16

DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE

DGFIP N° 2059-E-SD2017

Désignation de l'entreprise : <u>SODEVIM SAS</u>					Néant ☐	
Si entreprise membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN et la dénomination de la société tête de groupe :						
Exercice ouvert le : <u>01012016</u>			et clos le : <u>31122016</u>		Durée en nombre de mois <u>1</u> <u>2</u>	
I - Production de l'entreprise						
Ventes de marchandises		OA				
Production vendue - Biens		OB				
Production vendue - Services		OC			492 729	
Production stockée		OD				
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE				
Subventions d'exploitation reçues		OF				
Autres produits de gestion courante hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		OI			4 665	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI			10 277	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		OK				
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante		OL				
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT				
TOTAL 1			OM		507 871	
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)						
Achats de marchandises (droits de douane compris)		ON				
Variation de stocks (marchandises)		OO				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)		OP			725	
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)		OQ				
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances		OR			439 768	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS			2 247	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU				
Autres charges de gestion courante hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		OW			113	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale		OY				
Taxes sur le C.A. autres que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.		OZ				
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9				
TOTAL 2			OJ		442 873	
III - Valeur ajoutée produite						
Calcul de la Valeur Ajoutée			TOTAL 1 - TOTAL 2		OG	64 998
IV - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises						
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n°1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°1329-AC-SO et 1329-DEF).					SA	64 998
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE						
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt de la déclaration n°1330-CVAE-SD.						
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X				
Chiffre d'affaires de référence CVAE		GX			503 006	
Période de référence	GY	du	01012016	GZ	au	31122016
Date de cessation		HR				
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre)						
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.						
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-SD.						

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

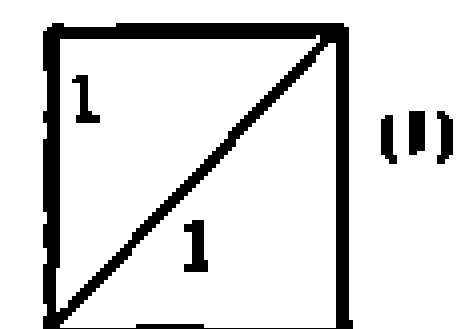
O Sage

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2059-F-SD 2017

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 6

N° SIRET 3 9 8 0 3 2 0 7 8 0 0 4 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SCDEVIM SAS

ADRESSE (voie) 30 RUE PECLET

CODE POSTAL 75015

VILLE PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 1000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique SHARIFI Prénom(s) HENRI

Nom marital % de détention 80 Nb de parts ou actions 800

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° 16 Voie AV DU PRESIDENT KENNEDY

Code Postal 75016 Commune PARIS Pays

Titre (2) M Nom patronymique SHARIFI Prénom(s) ALESSANDRA

Nom marital % de détention 12 Nb de parts ou actions 129

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° 16 Voie AV DU PRESIDENT KENNEDY

Code Postal 75016 Commune PARIS Pays

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

© Sage

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux sous-joints en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2059-G-SD2017

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10% du capital)

1
2

(1)

Néant

☐

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 6

N° SIRET 3 9 8 0 3 2 0 7 8 0 0 0 4 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SODEVIM SAS

ADRESSE (voie) 30 RUE PECLET

CODE POSTAL 75015

VILLE PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

12

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Forme juridique	SCI	Dénomination	LA FERME DU CHATEAU
N° SIREN (si société établie en France)	4 8 8 4 4 9 0 0 0	% de détention	99
Adresse : N°	30	Voie	RUE PECLET
Code Postal	75015	Commune	PARIS
Pays			
Forme juridique	SCI	Dénomination	COTE PARC NOISIEL
N° SIREN (si société établie en France)	4 9 9 3 4 1 3 0 3	% de détention	50
Adresse : N°	30	Voie	RUE PECLET
Code Postal	75015	Commune	PARIS
Pays			
Forme juridique	SCI	Dénomination	LA FERME DU BUISSON
N° SIREN (si société établie en France)	5 1 4 0 3 6 0 5 2	% de détention	50
Adresse : N°	30	Voie	RUE PECLET
Code Postal	75015	Commune	PARIS
Pays			
Forme juridique	SCI	Dénomination	LES ALLEES DE LA FERME-TIGERY
N° SIREN (si société établie en France)	5 2 2 5 1 4 8 6 8	% de détention	99
Adresse : N°	30	Voie	RUE PECLET
Code Postal	75015	Commune	PARIS
Pays			
Forme juridique	SCI	Dénomination	FERME DE LA CHASSE ROYALE
N° SIREN (si société établie en France)	5 3 9 2 1 7 7 0 3	% de détention	99
Adresse : N°	30	Voie	RUE PECLET
Code Postal	75015	Commune	PARIS
Pays			
Forme juridique	SCI	Dénomination	RESIDENCE JEAN MERMOZ
N° SIREN (si société établie en France)	5 3 9 7 3 8 1 7 9	% de détention	99
Adresse : N°	30	Voie	RUE PECLET
Code Postal	75015	Commune	PARIS
Pays			
Forme juridique	SCI	Dénomination	TIGERY COEUR DU BOURG
N° SIREN (si société établie en France)	5 3 9 9 2 5 5 2 9	% de détention	50
Adresse : N°	30	Voie	RUE PECLET
Code Postal	75015	Commune	PARIS
Pays			
Forme juridique	SCI	Dénomination	GALILEE CHAMPS
N° SIREN (si société établie en France)	7 9 0 1 5 4 0 5 9	% de détention	99
Adresse : N°	30	Voie	RUE PECLET
Code Postal	75015	Commune	PARIS
Pays			

© Sage

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Désignation de l'entreprise SODEVIM SAS

Forme juridique	SCI	Dénomination	RESILENCE EUROPE-CHESSY		
N° SIREN (si société établie en France)	809458813			% de détention	99
Adresse :	N° 30	Voie	RUE PECLET		
	Code Postal 75015	Commune	PARIS		
		Pays			
Forme juridique	SC	Dénomination	LA COUR DU PAVILLON ROYAL - NANDY		
N° SIREN (si société établie en France)	812987220			% de détention	99
Adresse :	N° 20	Voie	RUE PECLET		
	Code Postal 75015	Commune	PARIS		
		Pays			
Forme juridique	SC	Dénomination	SOCIETE DES NATIONS - MONTEVRAIN		
N° SIREN (si société établie en France)	861763182			% de détention	75
Adresse :	N° 30	Voie	RUE PECLET		
	Code Postal 75015	Commune	PARIS		
		Pays			
Forme juridique	SCI	Dénomination	LA COUR ERLANGER		
N° SIREN (si société établie en France)	823918321			% de détention	25
Adresse :	N° 3	Voie	AVENUE ERLANGER		
	Code Postal 75116	Commune	PARIS		
		Pays			
Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention	
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune	Pays		
Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention	
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune	Pays		
Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention	
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune	Pays		
Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention	
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune	Pays		
Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention	
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune	Pays		



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012016	et clos le	31122016	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		X
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
SI entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (art. 223+1 quinquies C), cocher la case					
SI entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223+2 quinquies C), cocher la case					
SI autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumise au dépôt de la déclaration désignée pour le dépôt, Indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social :
SODEVIM SAS 30 RUE PECLET 75015 PARIS	30 RUE PECLET 75015 PARIS
SIRET 39803207800048	
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées PROMOTION IMMOBILIERE Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3 %	Bénéfice imposable à 15% et/ou 28% *	6 011	Déficit
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%		
	PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quinquies)
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches	Entreprise nouvelle, art. 44 sexies ☐	Jeunes entreprises innovantes ☐	Zone franche urbaine ☐	Pôle de compétitivité ☐
	Entreprise nouvelle, art. 44 septies ☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies ☐	Autres dispositifs ☐	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies ☐
	Société d'un établissement immobilier cotée ☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W		dans le secteur du logement social, art. 244 quater X		

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %	
--	--

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.

Les notices des classes fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
M CABINET BISCARAS Philippe 58 Chemin de la Justice 92290 CHATENAY-MALABRY Tél : 0146323635	
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
CGA ☐ Viseur conventionné ☐ N° d'agrément CGA	Date : 12042017 Lieu : PARIS Qualité : M SHARIFI PRESIDENT Nom du signataire : M SHARIFI HENRI

* Pour les entreprises en ex. exercice ouvert à compter du 1er janvier 2017 et ayant cessé en 2017, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la base fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTÉS »)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

0 Sage

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD

(2017)

Si déposé néant, cochez la case ☐

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)					c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e		
					f		
					g		
					h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j		
Montant des revenus répartis (5)					Total (a à h)		

G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et associé de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.	Pour les SARL Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, emoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8

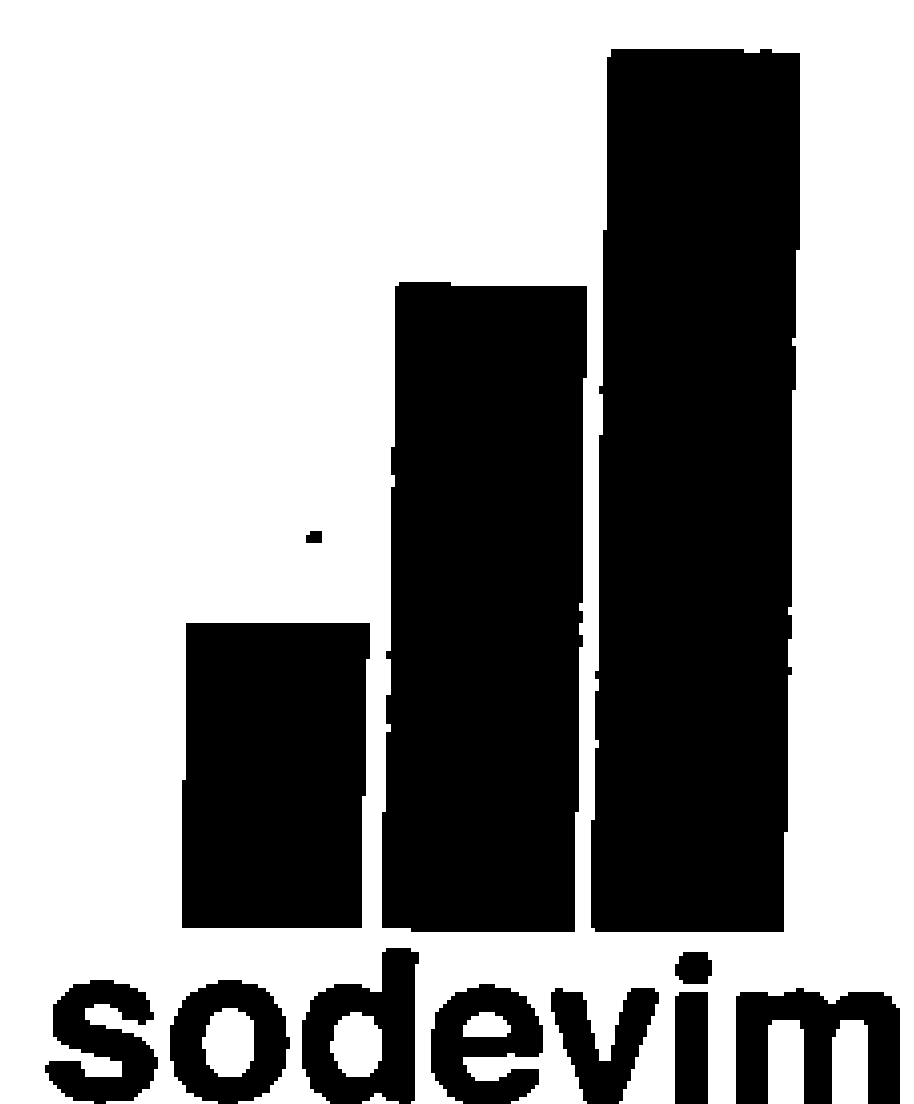
H DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES À LONG TERME IMPOSÉES À 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Retrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT



SODEVIM

Société par Actions Simplifiée au capital de 1 000 000 €

Siège social : 30 rue Péclet
75015 PARIS

398 032 078 RCS PARIS

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS



SODEVIM

**Société par Actions Simplifiée au capital de 1 000 000 €
Siège social : 30 rue Péclet
75015 PARIS**

398 032 078 RCS PARIS

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Aux Associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016 sur :

- le contrôle des comptes annuels, tels qu'ils sont joints au présent rapport,**
- la justification de nos appréciations,**
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.**

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - JUSTIFICATION DE NOS APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé, pour émettre l'opinion ci-dessus sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et qui ont porté notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaire particulier.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Président et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Boulogne, le 1 juin 2017

audit france

Commissaire aux Comptes

Représenté par Christophe Rambeau
Commissaire aux Comptes